

# Formation 7h



## B(78) vers B

**VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES AUTOMATIQUE, QUI SOUHAITENT CONDUIRE DES VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES MANUEL.**

Quelles formations ? À quel âge ? Pour quels coûts ? Quels programmes de formation ?

### *OBJECTIFS de la formation*

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

### QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez avoir obtenu votre permis de catégorie B boîte automatique.

## CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE	
VEHICULE UTILISE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Catégorie B, à changement de vitesses manuel.</li><li>• Appartenant à l'établissement.</li></ul>
ENSEIGNEMENT	<ul style="list-style-type: none"><li>• La formation est pratique et individuelle.</li><li>• Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.</li><li>• La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.</li><li>• Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.</li></ul>



## LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION			
SEQUENCES	DUREE	INTITULE	CONTENU
Séquence 1	2h	Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.</li> <li>• Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.</li> </ul>
Séquence 2	5h	Conditions de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.</li> <li>• Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.</li> </ul>

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION POUR LA CONDUITE D'UN VÉHICULE de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

**Organisme**

Raison sociale de l'établissement : \_\_\_\_\_  
 N° SIREN ou SIRET : \_\_\_\_\_ N° d'agrément : \_\_\_\_\_  
 Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_

**Atteste que**

Nom : \_\_\_\_\_ Nom d'usage : \_\_\_\_\_  
 Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
 Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_

Obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales : \_\_\_\_\_  
 Date d'obtention : \_\_\_\_\_ N° du permis de conduire : \_\_\_\_\_

**A suivi les sept heures de formation complémentaire obligatoire**

pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.

Date de délivrance de l'attestation : \_\_\_\_\_

Signature du bénéficiaire de la formation : \_\_\_\_\_

Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation : \_\_\_\_\_

**Avertissement :** Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.

N° 1794 - 01

Exemplaire titulaire

## Votre BUDGET

Vous pouvez retrouver les tarifs de nos forfaits sur notre page d'accueil selon votre besoin.

Nous vous informons à titre indicatif que le prix de la prestation se situe approximativement entre 450€ et 590€ (entre 7h et 10h de conduite).